

COLLOQUE

LA PAIX, UN POSSIBLE OBJECTIF POUR LES JURISTES DE DROIT DES AFFAIRES ?

LA PAIX, UN POSSIBLE OBJECTIF POUR LES JURISTES DE DROIT DES AFFAIRES ?

Renseignement et inscriptions

Centre de droit économique - Emmanuelle de Magistris

emmanuelle.de-magistris@univ-amu.fr

Tél : 04 42 17 28 09 - Fax : 04 42 17 29 51

www.cde-aix.fr



PROGRAMME

VENDREDI 3 OCTOBRE 2014 REVISITER CERTAINES QUESTIONS...

Matin :
Présidence du doyen Fouad Dib (Damas)

9h-10h45 : Propos introductifs (**Alain Couret**, Paris I)

Regard historique (**Jean-Louis Mestre**, Aix)

Un droit économique, pour quels sujets ? : entreprises, mais aussi peuples autochtones et Humanité (**Béatrice Parance**, Paris VIII)

Un droit économique, pour quels biens et espaces ? : marchandises et fonds de commerce, mais aussi satellites et drones (**Laurence Ravillon**, Dijon)

11h15-12h30 : Un droit économique, autour de quels droits ?

Droits privatifs et accès de chacun aux médicaments et aux traitements (**Anne Laude**, Paris V)

Le droit à la nourriture face aux marchés spéculatifs et aux acquisitions internationales de terres agricoles (**Jacques Mestre**, Aix)

Après-midi :
Présidence du doyen Ndiaw Diouf (Dakar)

14h00-16h : Un droit économique, autour de quels droits ? (suite)

La concurrence des droits sur les ressources minières (**Grégoire Bakandeja**, Kinshaha)

Le droit au respect de la loi contractuelle confrontée aux déloyautés et déséquilibres économiques (**Yves Picod**, Perpignan)

Droit à la protection sociale et solidarité entre peuples et générations (**Michel Buy**, Aix)

16h15-18h : Un droit, avec quels processus décisionnels ?

Pouvoir et corruption (**Marie-Eve Pancrazi**, Aix)

Pouvoir, contre-pouvoir et droit d'accès au juge (**Emmanuel Putman**, Aix)

SAMEDI 4 OCTOBRE 2014 ...ET IMAGINER DES PISTES

Matin :
Présidence du professeur Gonzalo Ruz (Santiago du Chili et Talca)

9h-10h30 : Première table-ronde : Pour les conseils et rédacteurs d'actes

La paix peut-elle être objet d'ingénierie contractuelle (**Bertrand Fages**, Paris I) ou sociétaire (**Didier Poracchia**, Paris I) ?

La propriété intellectuelle peut-elle faire de la paix une valeur économique ? La propriété industrielle ? (**Dominique Velardocchio**, Aix) ou encore la propriété littéraire et artistique ? (**Laure Merland**, Aix)

10h45-12h30 : Deuxième table-ronde : Pour les juges, arbitres et médiateurs :

Etre un facilitateur de paix, mission première du juge économique ? (**Jean Devèze**, Toulouse)

L'amiable composition, une voie à privilégier dans l'arbitrage ? (**Do Van Daï**, Hanoi)

Comment conduire aux concessions réciproques dans une médiation ? (**Carlo Amatucci**, Naples)

Après-midi :
Présidence du Ministre d'Etat Michel Roger (Monaco)

14h-16h : Troisième table-ronde : Pour les régulateurs

Peut-on réguler le commerce mondial à l'aune de la paix ? (**Marie-Anne Frison-Roche**, Sciences Po Paris). Ou encore l'internet ? (**Michel Vivant**, Sciences Po Paris)

La fiscalité peut-elle promouvoir la paix ? (**Olivier Debat**, La Rochelle)

La paix des stades, un objectif mais aussi un modèle ? (**Fabrice Rizzo**, Aix)

16h15-18h45 : Quatrième table-ronde : Pour les entreprises

Le traitement d'une entreprise en difficulté (**Nancy Vignal**, Nouméa) ou encore une renégociation de dettes (**Thierry Granier**, Aix) peuvent-ils s'inspirer d'un objectif de paix ?

Quid d'une entente pour la paix ? (**Jean-Christophe Roda**, Aix)

La paix, source de responsabilité sociale mais aussi, paradoxalement, de droits pour les entreprises ? (**Hélène Aubry**, Paris XI)

Rapport de synthèse (**Hervé Lécuyer**, Paris II)